



GUIDE DU PARENT

ÉTÉ 2026
25 juin au 14 août

DÉROULEMENT DU CAMP DE JOUR

Service de garde (7 h à 9 h)

- 7 h** Ouverture du service de garde
- 7 h à 8 h 30** Activités et jeux sur le site
- 8 h 30** Collation santé (fournie par les parents)

Service de garde (16 h à 18 h)

- 16 h** Ouverture du service de garde
- 16 h à 18 h** Activités et jeux sur le site
- 18 h** Fermeture du service de garde

Camp de jour (9 h à 16 h)

- 9 h**
 - Fin du service de garde / Début du camp de jour
 - Accueil des enfants arrivant de l'extérieur
 - Rassemblement au gymnase, chansons et prise des présences par les animateurs et animatrices

- 9 h 30 à 11 h 30** Activités et jeux sur les sites (activités intérieures en cas de pluie seulement)

- 11 h 30 à 12 h 30** Dîner
Les enfants dînent aux différents sites à leur disposition. L'enfant doit transporter sa boîte à lunch, donc prévoir un objet réfrigérant (type « ice pack »)

- 12 h 30 à 15 h 30** Activités et jeux sur les sites (activités intérieures, en cas de pluie seulement)

- 15 h 30**
 - Retour des enfants au Centre des loisirs (estrades)
 - Collation (fournie par les parents)

- 16 h** Départ des enfants du camp de jour et début du service de garde

- 16 h à 18 h** Activités et jeux sur le site

- 18 h** Fermeture du service de garde

* Les heures de repas et d'activités de ce tableau sont approximatives. Seules les heures d'ouverture et de fermeture du camp du jour sont fixes.

COORDONNÉES

Pour toute question ou toute autre information relative au camp de jour, n'hésitez pas à communiquer avec nous :

Période estivale
(25 juin au 14 août)

☎ 450-621-1460, poste 5103#

✉ campdejour@villebdf.ca

Hors de la période estivale
(août à juin)

☎ 450-621-1460, poste 2101#

✉ loisirs@villebdf.ca



BOIS-DES-FILION

Vert l'avenir

ARRIVÉE

L'ouverture du service de garde est à 7 h.

Si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde, vous devez vous présenter dès l'ouverture du camp de jour, soit à 9 h.

L'accueil des enfants se fera à l'intérieur du camp de jour. Par souci de sécurité, à l'arrivée, nous demandons aux parents d'accompagner leur enfant au camp de jour. Vous devrez confirmer la présence de l'enfant à la personne de l'accueil. Avant de quitter les lieux, le parent devra attendre la confirmation de l'employé(e) du camp de jour et son enfant pourra intégrer le groupe et participer aux activités. Si vous amenez votre enfant sans avertir les responsables, nous ne serons nullement tenus responsables si celui-ci ne s'y présente pas.

Si vous jugez que votre enfant est apte à se présenter seul(e) sur le site du camp de jour, vous devez adresser un courriel au camp de jour pour nous en informer et nous indiquer l'heure d'arrivée de votre enfant. Il devra se présenter à l'entrée.

Si l'arrivée de l'enfant se fait après 9 h 30, il est possible que le groupe ne soit plus sur le site d'accueil. Vous pouvez demander à un(e) membre de l'équipe du camp de jour où il se trouve ou vérifier sur l'horaire à l'entrée et valider le tout avec le personnel.

FRAIS DE RETARD

Veillez noter que des frais s'appliquent pour tout retard qui engendrerait des départs tardifs. Dans un premier temps, un avertissement sera émis. Tout retard subséquent comportera des frais de **10\$ par tranche de 15 minutes**, à partir de 18 h 01, selon l'heure du service de garde. Ces frais seront payables à la Ville de Bois-des-Filion.



DÉPART

La fermeture du service de garde est à 18 h, vous devez venir chercher l'enfant avant cette heure. Si celui-ci n'est pas inscrit au service de garde, vous devez venir le chercher à 16 h.

Si vous passez en milieu de journée, il est recommandé de transmettre, la veille, un courriel aux responsables du camp afin de faciliter la transition du départ de l'enfant et votre arrivée. Si vous venez chercher l'enfant au cours de la journée, il ne pourra être de retour la journée même. Lorsque vous arrivez avant 15 h 30, vous devez vous adresser aux responsables afin de déterminer où il se trouve sur le site afin d'être en mesure d'aller le chercher; aucun animateur ne laissera partir un enfant sans le consentement d'un(e) responsable ou d'un(e) adjoint(e).

Tout enfant inscrit au camp de jour doit quitter les lieux avec un parent. Dans le cas contraire, advenant qu'il s'agisse d'une autre personne autorisée à venir chercher votre enfant, vous devez avoir avisé un(e) des responsables. Toutefois, s'il s'agit d'une autre personne ne figurant pas à nos registres, il est primordial de remplir le document prévu à cet effet auprès des responsables. Il importe d'informer cette personne que des pièces d'identité lui seront demandées, et ce, dans le but d'assurer la sécurité de l'enfant. Dans la mesure du possible, nous demandons que ce soit la même personne qui vienne chercher l'enfant. Prendre note qu'un mot de passe sera demandé à cette personne autorisée à venir le chercher, lors de son arrivée à l'accueil. Ce mot de passe, que vous aurez déterminé au moment de l'inscription de l'enfant, sera valide pour toute la durée de sa participation estivale.

Si vous jugez que votre enfant peut quitter les lieux seul(e), vous devez, dès le début du camp de jour, nous adresser un courriel pour nous en informer et nous indiquer l'heure prévue de son départ. Pour toute raison particulière où l'enfant aura à quitter seul(e) (à titre d'exemple une seule journée ou durant une semaine), vous devez également nous adresser un courriel nous informant des dates et l'heure de départ de l'enfant.

Il est à noter que toute personne ne figurant pas sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant, ou n'ayant pas de pièces d'identité, ne pourra quitter les lieux avec celui-ci. À cet effet, l'autorisation du parent, par téléphone, serait sans contredit requise pour pouvoir le faire.

RÈGLES ET RESPONSABILITÉS DU PARENT

Afin d'améliorer les services offerts et la qualité de vie des participant(e)s du camp de jour, le Service des loisirs, culture et vie communautaire a établi certaines directives administratives de même qu'un code de vie que tous et toutes doivent respecter. Tous ces outils administratifs sont mis en place afin d'assurer le bon déroulement quotidien du camp de jour et également nous aider à résoudre rapidement toute problématique, et ce, pour le bien de tous.

- ☀ À l'exception d'une raison médicale, validée par une attestation médicale délivrée par un(e) médecin ou un(e) professionnel(le) de la santé, aucun remboursement ne sera émis lors d'annulation. Il est à noter que des frais administratifs, de l'ordre de 10\$, seront retenus;
- ☀ Les tarifs du service de garde comprennent uniquement l'accessibilité à ce service de **7 h à 9 h** et de **16 h à 18 h**, du lundi au vendredi;
- ☀ Les responsables du camp de jour doivent être informés de toute absence. En tout temps, de préférence le matin même, le parent devra téléphoner pour nous aviser de l'absence de l'enfant:

☎ 450-621-1460, poste 5103#

✉ campdejour@villebdf.ca

- ☀ Si votre enfant a des vomissements, de la fièvre, des nausées, ou présente des symptômes de maladie infectieuse (poux, gastro, etc.), nous vous demandons de le garder à la maison, et ce, sans aucun remboursement.

CODE DE VIE DE L'ENFANT

Il est recommandé de prendre connaissance des règles suivantes avec votre enfant, avant le début du camp.

- ☀ Je respecte les mesures d'hygiène mises en place :
 - Je me lave les mains quand l'animateur me le demande;
 - Je tousse ou j'éternue en utilisant l'étiquette respiratoire (tousse dans mon coude, me laver les mains après m'être mouché(e), etc.);
 - Je ne crache pas sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.
- ☀ Je respecte l'équipe du camp de jour;
- ☀ Je respecte les autres, les aide et les encourage;
- ☀ Je respecte les règles lorsque je participe à des jeux;
- ☀ Je m'exprime calmement sans crier;
- ☀ Je me déplace sans courir dans le bâtiment;
- ☀ Je reste avec mon groupe et je demande toujours la permission à mon animateur(trice) pour aller à la salle de bain;
- ☀ Je respecte le matériel et les locaux;
- ☀ Je n'utilise aucune forme de violence et je règle mes différends à l'amiable, avec l'aide d'un animateur(trice);
- ☀ J'utilise un langage soigné, sans blasphème, vulgarité, ou violence.

CODE DE VIE POUR LES PARENTS

Respecter les employé(e)s du camp de jour

- ☀ Lire les règles du camp de jour avec votre enfant avant sa venue;
- ☀ Venir reconduire votre enfant jusqu'à l'accueil du camp de jour qui se trouve à l'intérieur;
- ☀ Rester à l'accueil du camp de jour jusqu'à ce que l'employé(e) vous confirme que vous pouvez quitter les lieux.

À faire tous les matins avant de partir vers le camp

- ☀ Mettre de la crème solaire et du chasse-moustique;
- ☀ Prise de médicament (si applicable);
- ☀ Laver les mains;
- ☀ Laisser à la maison le matériel non nécessaire au camp de jour.



PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES

Si un enfant ne respecte pas les règles établies ou s'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement du groupe, le camp de jour se verrait dans l'obligation d'appliquer les mesures disciplinaires suivantes :

1er avis → Billet blanc

Discussion entre l'enfant et l'animateur(trice) afin de trouver une solution au problème et une conséquence en lien avec la gravité du geste posé.

2e avis → Billet jaune

Discussion entre l'enfant, l'animateur(trice) et le ou la responsable du camp afin de revoir la solution et d'identifier une conséquence. Une communication sera faite aux parents pour les informer de la situation et leur signaler qu'il s'agit du 2e avertissement.

3e avis → Billet orange

Suspension interne de l'enfant à une ou plusieurs activités de la journée. Création d'un contrat de comportement entre l'enfant et les responsables du camp. Un appel sera fait aux parents pour les aviser de la situation. La prochaine conséquence sera expliquée à l'enfant et au parent.

4e avis → Billet rouge

Suspension externe du camp de jour pour une journée (sans remboursement). Une rencontre entre l'enfant, le ou la responsable, le ou la coordonnateur(trice) au Service des loisirs, culture et vie communautaire, et le parent de l'enfant est requise avant la réintégration de l'enfant à son groupe. La conséquence finale sera expliquée à l'enfant et au parent.

5e avis → Expulsion définitive

pour le reste de l'été (sans remboursement)

J'ai pris connaissance des mesures disciplinaires du camp de jour. J'accepte les énoncés suivants :

- ✓ Je respecte les mesures d'hygiène mises en place ;
- ✓ Je ne crache pas sur autrui ou sur le matériel, de manière intentionnelle ;
- ✓ Je respecte l'équipe du camp de jour.

En cas de non-respect des directives, la direction du Service des loisirs, culture et vie communautaire prendra les mesures disciplinaires qui s'imposeront.

J'accepte également le fait qu'il n'y ait aucun remboursement, à moins d'une annulation faite par le personnel du Service des loisirs, culture et vie communautaire.

L'administration du camp de jour se réserve le droit de retourner à la maison, de suspendre ou d'expulser :

- ☀ Tout enfant refusant de se conformer aux mesures d'hygiène et de l'étiquette respiratoire du camp de jour ;
- ☀ Tout enfant perturbant le groupe ou le bon déroulement des activités ;
- ☀ Tout enfant usant de violence physique, verbale ou gestuelle.

PROBLÈMES DE COMPORTEMENT ET MESURES DISCIPLINAIRES

Attention aux allergies

Aucun aliment pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides n'est accepté. Si nous remarquons qu'un enfant a ce type de nourriture en sa possession, nous nous réservons le droit de retirer l'aliment de sa boîte à lunch ou lui interdire de le manger.

Médicaments

Le parent dont l'enfant doit prendre un médicament, prescrit ou non, pendant les heures du camp de jour, doit signer auprès d'un(e) responsable ou d'un(e) adjoint(e), une autorisation pour l'administration de médicament pour chaque journée où l'enfant devra le prendre. Il est à noter que celui-ci ou celle-ci doit prendre lui-même ou elle-même la médication, sous la supervision d'un(e) responsable ou d'un(e) adjoint(e).

L'enfant ayant une allergie sévère doit avoir son ÉPIPEN sur lui ou elle en tout temps, dans un sac de transport à la taille. Ce sac n'est aucunement fourni par le Camp de jour.

Enfant malade

Votre enfant doit demeurer à la maison (sans remboursement) s'il ou elle présente l'un des symptômes suivants :

- Fièvre de 38° Celsius (104.4° Fahrenheit) ;
- Diarrhée ;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures ;
- Éruption cutanée non diagnostiquée ;
- Maladie infectieuse ;
- Présence de parasites (poux).

Note : Si un enfant est souffrant, au cours d'une journée d'activités, un(e) responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

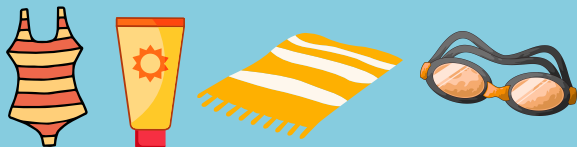
Alerte aux poux

- Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le ou la garder à la maison (sans remboursement) et communiquez avec un(e) responsable du camp de jour pour l'en informer ;
- Si un(e) employé(e) du camp de jour remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison (sans remboursement) ;
- Le Service des loisirs, culture et vie communautaire se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la propagation dans le camp de jour.



PISCINE

Durant l'été, selon la météo, les groupes fréquenteront la piscine municipale. En tout temps, il est important que l'enfant ait ses effets personnels pour la baignade ou pour les jeux d'eau.



Seules les lunettes de plongée sont acceptées à la piscine municipale (aucune lunette qui recouvre le nez).

L'enfant doit respecter les consignes du personnel de la piscine et de l'animateur(trice) afin de profiter de ces moments agréables. Dans le cas contraire, l'enfant pourrait perdre ce privilège durant quelques minutes ou toute la période, selon la situation.

Prenez note que la veste de flottaison est **obligatoire** pour les enfants de **5 et 6 ans**.

Pour les enfants de **7 à 12 ans**, le port de la veste de flottaison est aussi **obligatoire, à moins de signer l'autorisation pour qu'il en soit autrement**. L'enfant peut également apporter la sienne, identifiée à son nom, ou utiliser celles mises à la disposition des enfants par les surveillant(e)s de la piscine.

Si vous jugez que votre enfant nage relativement bien sans veste de flottaison, vous devez signer le formulaire à cet effet lors de l'inscription au Service des loisirs et vie communautaire, ou après le camp auprès du personnel. Sans cette signature, l'enfant devra porter une veste de flottaison.

Note : Bien qu'une dérogation du port de cette veste puisse avoir été signée par le parent, il est possible que le personnel de la piscine municipale, s'il le juge nécessaire, oblige l'enfant à porter la veste de flottaison. À cet effet, une évaluation sera faite par les sauveteurs et sauveteuses à chaque visite à la piscine afin d'identifier les jeunes qui pourront effectivement y déroger.



SORTIES

Certaines semaines, une sortie est planifiée pour tous les enfants inscrits. Cette activité étant incluse dans les frais d'inscription, aucuns frais supplémentaires ne seront exigés. Vous avez la responsabilité de vous informer des détails et des modifications en ce qui a trait à ces sorties (heures d'arrivée et de départ, matériel nécessaire et autres consignes).

Bien vouloir prendre en considération:

- À plusieurs reprises l'enfant devra arriver plus tôt au camp de jour afin de prendre l'autobus pour la sortie extérieure (particulièrement pour les enfants ne fréquentant pas le service de garde) ;
- Le retour de la sortie pourrait également être plus tard que l'heure de fermeture du camp de jour, soit 16 h ;
- Pour les sorties ayant lieu à l'extérieur, la journée prévue à cet effet pourrait être sujette à des changements ;
- Selon les conditions météorologiques, la décision de maintenir ou de déplacer une activité pourrait être prise le matin même par le ou la responsable. Dès 7 h, le jour même, la nouvelle sera alors diffusée par courriel.



- ➔ Pour la sortie à **Oka** (semaine 3) le port de la veste de flottaison pour les **8 ans et moins** est **obligatoire**.
- ➔ Pour le **Super Aqua Club** (semaine 7) le port de la veste est fortement recommandé et sera **obligatoire** pour les enfants de **5 et 6 ans**.

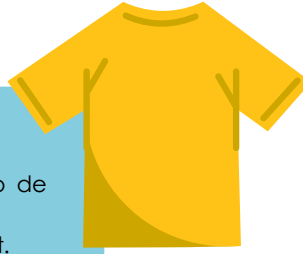
Aucune veste ne sera fournie lors de ses sorties.

- ▶ Veuillez consulter le feuillet hebdomadaire pour l'ensemble des renseignements importants concernant la sortie de la semaine ou communiquer avec un(e) membre de l'équipe.

VÊTEMENTS ET EFFETS PERSONNELS

Chandail du camp de jour

Le chandail officiel obligatoire, aux couleurs du camp de jour, devra être porté par l'enfant lors des sorties. Il sera donné lors de la première journée de votre enfant.



Dans mon sac à dos

Tous les jours, l'enfant doit avoir dans un sac à dos :

- Une paire de souliers de course pour l'extérieur et une 2^e paire pour l'intérieur du gymnase ;
- Un maillot de bain et une serviette en tout temps ;
- Un dîner froid avec « ice pack » ainsi que des collations ;
- Une bouteille d'eau réutilisable (deux bouteilles) ;
- De la crème solaire ;
- Du chasse-moustiques (optionnel) ;
- Une casquette ou un chapeau ;
- Des vêtements de rechange (obligatoire pour tous les enfants)
- Un étui à crayon pour les bricolages contenant les items suivants, identifiés au nom de votre enfant :
 - Crayons de couleur (feutre, bois)
 - Crayon à la mine
 - Efface
 - Ciseau
 - Colle (bâton)
 - Taille crayon
 - Règle



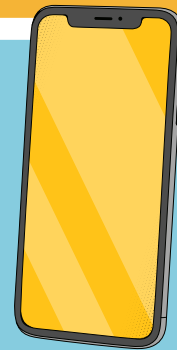
Tout le matériel de l'enfant doit être identifié afin de réduire le nombre d'objets perdus.

Objets personnels à laisser à la maison

- Argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, etc. ;
- Jeux personnels ;
- Médicaments non prescrits.

Note:

Tout objet de cette liste se retrouvant en la possession de l'enfant sera confisqué pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

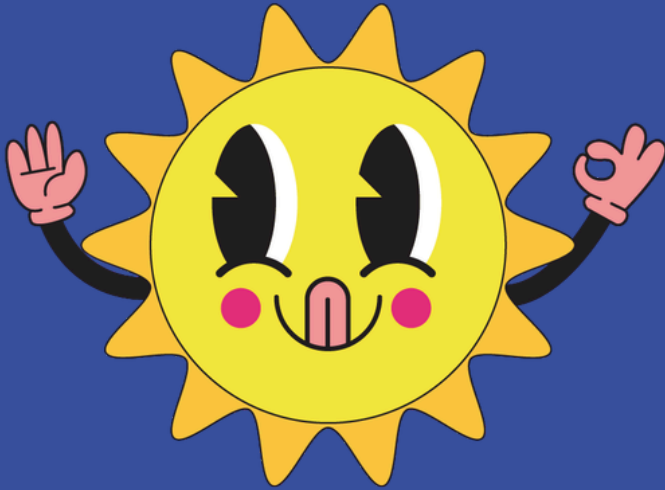


Code vestimentaire

Afin de profiter au maximum des activités, votre enfant doit porter :

- Une tenue sportive qui consiste en un pantalon court ou un short (le port de la jupe ou de la robe est totalement déconseillé) ;
- Un chandail ou une camisole, cachant suffisamment le ventre ;
- Une casquette ou un chapeau ;
- Des espadrilles fermées obligatoires (pour la sécurité de tous, les sandales de type gougounes, crocs et ballerines qui ne tiennent pas le pied sont totalement déconseillées) ;
- Des vêtements appropriés selon la température ;
- Le chandail de camp de jour obligatoire lors des sorties ;
- Le port de bijou est à éviter par mesure de sécurité et/ou risque de perte ou de vol.





**CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME**

2026

Votre collaboration est essentielle afin que plaisir et sécurité soient au rendez-vous tout au long de la saison estivale.

L'équipe du Camp de jour vous souhaite un bel été 2026!

